

Le service civique, c'est quoi ?

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans.
C'est une mission qui permet de s'engager pour une période de 6 à 12 mois en faveur de la collectivité.
C'est vivre de nouvelles expériences, recevoir et transmettre les valeurs républicaines et contribuer au renforcement du lien social !
C'est être utile au quotidien pour les autres, c'est partager et mettre en œuvre la solidarité en actions !



Un engagement volontaire

Le Service Civique peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Une indemnité prise en charge l'État est reversée directement aux volontaires.

Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à

temps partiel.

Une indemnité mensuelle

Une indemnité de **467,34** euros nets par mois est directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission.

Adoma verse au volontaire le montant de **106,94** euros, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports.

Vous percevrez donc pendant la durée de votre service civique une indemnité mensuelle de **573,65** euros.

Vous bénéficierez d'une protection sociale intégrale. Le bénéfice de l'aide au logement sera conservé durant toute la durée de votre service civique.

Vous pourrez également bénéficier d'une bourse de l'État de **106,38** euros par mois, si votre situation le justifie, en supplément de votre indemnité. Cette aide s'adresse à tout jeune bénéficiaire du RSA ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^e échelon et au-delà, ou bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH).

9 domaines d'intervention

Les missions du service civique peuvent être effectuées dans 9 grands domaines:

- culture et loisirs,
 - développement international et action humanitaire,
 - éducation pour tous,
 - environnement,
 - intervention d'urgence en cas de crise,
 - mémoire et citoyenneté,
 - santé,
 - solidarité,
 - sport.
- [Si vous voulez en savoir plus sur l'engagement en Service Civique, cliquez ici.](#)

Le service civique expliqué en 30 secondes !

Une erreur s'est produite.

Impossible d'exécuter JavaScript.

publié le jeudi 26 Novembre 2015, mis à jour le lundi 8 Juillet 2019